

Lobbès, le 11 avril 2025

Conformément à l'article L1122-14 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
Conformément au Règlement d'Ordre Intérieur du conseil communal, article 23 ;
Le Collège communal a l'honneur d'informer la tenue d'une séance du conseil communal

LE LUNDI 21 AVRIL 2025 À 11 HEURES
SALLE DE MONT-SAINTE-GENEVIÈVE • RUE DU VILLAGE, 40

L'ordre du jour est le suivant :

SÉANCE PUBLIQUE

1. REMISE DU PRIX FERON AUX DEUX RÉCIPENDAIRES DE L'ANNÉE 2025

Nous vous adressons nos meilleures salutations.

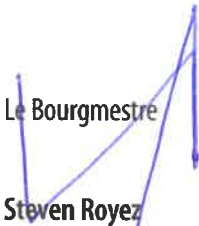
Le directeur général f.f.


Pierre Fontaine

Par le Collège,



Le Bourgmestre


Steven Royez